

Devenir une collectivité Vision Zéro



ÉTAPE 1 : Réflexion

✓ Comprendre précisément les principes qui régissent Vision Zéro.

Cela peut nécessiter de mener des recherches, de s'adresser aux administrations qui ont adopté Vision Zéro ou de participer à des conférences sur Vision Zéro.

✓ Promouvoir Vision Zéro.

Après avoir reçu l'approbation du ministère (ou toute autre approbation nécessaire), un défenseur ou un groupe de défense commence à explorer Vision Zéro avec des organisations partenaires et des groupes d'intervenants (parties prenantes), entre autres.

- Le groupe se réunit afin de déterminer la volonté de travailler sur une proposition relative à Vision Zéro.
- Le groupe rencontre les dirigeants politiques pour obtenir un mandat afin d'élaborer la proposition relative à Vision Zéro. Ensure a conducive Vision Zero environment.

✓ Assurer un environnement favorisant Vision Zéro.

Les éléments suivants sont essentiels et doivent être mis en place dès le début du processus (étape de réflexion) et demeurer constants tout au long de celui-ci (phase de mise en œuvre et de suivi). Si certains éléments font défaut, il convient d'abord de s'attaquer en priorité à ces questions.

Soutien de la part des décideurs

Cela peut inclure plusieurs ordres de gouvernement

Appui du public

Faites participer les membres de la communauté au moyen de sondages et de réunions publiques sur la sécurité routière

Alliances solides et diversifiées

Commencez à établir des liens avec des alliés potentiels avant de déposer une proposition

Financement et ressources

Assurez-vous que votre budget est suffisant pour apporter des modifications à l'environnement bâti et pour les ressources d'évaluation, entre autres

✓ Constituez un groupe de travail officiel et pluridisciplinaire.

Le groupe de travail doit réunir des dirigeants de divers domaines, tels que la santé publique, les transports et les travaux publics, l'urbanisme, l'ingénierie, l'application de la loi ainsi que des conseillers municipaux, des représentants de différents ordres de gouvernement et des membres du public.

✓ Choisissez une approche ou un ensemble de principes d'organisation.

Le libellé et les principes directeurs peuvent être déployés avant l'adoption de Vision Zéro, afin d'aider à faire accepter les principes de Vision Zéro. Vous pouvez utiliser une combinaison des éléments ci-dessous :

- Approche systémique de la sécurité.
- Cadre Rues complètes.
- Les cinq éléments de la sécurité routière (engagement, éducation, ingénierie, application de la loi, évaluation).

✓ Préparez une proposition détaillée pour Vision Zéro.

Le groupe de travail sur Vision Zéro, en collaboration avec des fonctionnaires municipaux, élabore une proposition relative à Vision Zéro qui devra être approuvée à tous les échelons politiques requis.

Vous êtes prêt à passer à l'étape 2, lorsque les éléments suivants sont réunis :

- ✓ Vous avez présenté votre proposition aux paliers de gouvernement appropriés et vous êtes prêt à en discuter tout au long du processus de décision.
- ✓ La proposition a été **approuvée par le gouvernement.**

Devenir une collectivité Vision Zéro



ÉTAPE 2 : Adoption

✓ Définir le niveau d'engagement.

Garder à l'esprit que le plan peut évoluer au fur et à mesure que l'engagement en faveur de Vision Zéro change au fil du temps. Déterminer la place du plan dans le continuum des plans Vision Zéro au Canada avant d'aller de l'avant :

Adoption officielle de Vision Zéro avec pour objectif **zéro** décès ou blessure grave.

Adoption officielle de Vision Zéro avec un objectif ambitieux (idéal) de **zéro** décès ou blessure grave, et mesures provisoires de succès. Parfois appelé « Objectif Zéro ».

Utilisation du libellé Vision Zéro et/ou de l'approche systémique de la sécurité, en vue d'une éventuelle adoption officielle de la Vision Zéro.

Aucune intention d'adopter officiellement Vision Zéro. **Revoir l'étape 1** pour comprendre à quel niveau des améliorations et des modifications peuvent être apportées.

✓ Un engagement politique public est pris.

Si l'adoption de Vision Zéro est approuvée, les dirigeants politiques et les responsables gouvernementaux prennent un engagement public en faveur de Vision Zéro. Il s'agit d'un engagement visant à chercher à améliorer la sécurité routière dans leur administration, avec un budget alloué à la mise en œuvre de contre-mesures de sécurité routière, d'objectifs mesurables et de cibles numériques, ce qui constitue un moyen d'évaluer efficacement les progrès accomplis en regard de la réalisation de ces objectifs, avec un calendrier précis dont les dirigeants politiques et les responsables gouvernementaux peuvent avoir à répondre.

✓ Recueillir des données pertinentes afin de définir les priorités.

- Données relatives aux accidents de la route, y compris données géographiques.
- Données des résidents concernant les connaissances et les attitudes en matière de sécurité routière.
- Données des administrations comparables
- S'assurer que des données de haute qualité sont utilisées, c'est-à-dire prendre en compte la fiabilité et la validité des données.
- Comprendre les limites des données : qui les communique? Dans quel délai sont-elles mises à disposition aux fins d'analyse, de suivi et d'évaluation? Quels types de données seraient utiles et quels sont les principaux intervenants qui disposeraient de ces données?
 - Les rapports de police sur les collisions sont couramment utilisés.

« Pour plus d'informations sur les ressources utilisées pour développer cet outil, veuillez consulter parachute.ca/referencesvz »

Devenir une collectivité Vision Zéro



ÉTAPE 2 : Adoption

✓ Tenir compte des facteurs propres au contexte.

- Facteurs de risque dans une administration, par exemple, distraction au volant et conduite avec facultés affaiblies, routes ou trottoirs incomplets, absence de passage pour piétons en section courante, etc.
- Facteurs géographiques et démographiques, par exemple écart entre les régions rurales et les régions urbaines. Les communautés urbaines et rurales peuvent avoir des préoccupations particulières en matière de sécurité routière, de budgets, etc.
- Équité et considérations socio-économiques dans votre administration.
- Besoins des populations vulnérables, par exemple les personnes âgées, les personnes dans les zones scolaires, les cyclistes, les motocyclistes, les piétons, les usagers des transports en commun.
 - Préoccupations des membres de la communauté.

✓ La proposition Vision Zéro devient un plan officiel de sécurité routière.

Le plan de sécurité routière associé à la Vision Zéro doit être élaboré en collaboration avec le groupe de travail et doit comprendre :

- Les principes et les contraintes recensés lors de la première étape.
- Le calendrier.
- Les responsabilités assignées pour la réalisation de chaque tâche.
- Des objectifs définis et/ou des cibles numériques qui sont mesurables et réalistes
- Un plan explicite de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.
 - Si le budget le permet, il est possible de faire appel à des évaluateurs externes pour aider à élaborer un plan d'évaluation efficace; lorsque cela n'est pas possible, diverses ressources d'évaluation existent en ligne, comme l'outil d'évaluation « Rues complètes » du Toronto Centre for Active Transportation (TCAT) ou des renseignements sur l'évaluation provenant d'autres administrations ayant adopté la Vision Zéro.
- Un cadre de données solide, tant pour les priorités que pour l'évaluation.
 - Tenez compte des changements concernant les collisions, de la vitesse des véhicules, du transport actif, des contraventions de police, etc.

✓ Le plan Vision Zéro est commercialisé et rendu public pour renforcer la responsabilité de tous les intervenants.

✓ Le groupe de travail chargé de Vision Zéro continue de croître et établit un calendrier officiel de réunions.

Vous êtes prêt à passer à l'étape 3, lorsque les éléments suivants sont réunis :

- ✓ Votre plan de sécurité routière lié à Vision Zéro est consolidé et rendu public.
- ✓ Tous les intervenants ont pris part au processus et sont au courant du rôle qu'ils doivent assumer à l'avenir.

Il est temps de mettre en œuvre votre plan Vision Zéro!



« Pour plus d'informations sur les ressources utilisées pour développer cet outil, veuillez consulter parachute.ca/referencesvz »

parachute.ca/vision-zero

Devenir une collectivité Vision Zéro



ÉTAPE 3 : Mise en œuvre et pérennisation

✓ Réexaminez le plan de sécurité routière associé à Vision Zéro à partir de la deuxième étape et fixez vos priorités.

Lorsque le plan Vision Zéro est approuvé et que le budget est alloué, vous pouvez commencer à définir le plan de mise en œuvre étape par étape. Pour ce faire :

- Réexaminez le plan de sécurité routière associé à Vision Zéro à partir de la deuxième étape et fixez vos priorités.
 - ▶ Lorsque le plan Vision Zéro est approuvé et que le budget est alloué, vous pouvez commencer à définir le plan de mise en œuvre étape par étape. Pour ce faire :
 - ▶ Utilisez les données disponibles et le cadre ou les principes que vous avez choisis pour déterminer les zones prioritaires et les préoccupations pertinentes en matière de sécurité routière.
 - ▶ Examinez les points chauds sur la base des données relatives aux collisions et des rapports de police.
- Le contrôle de la vitesse et la conception des routes font généralement partie des priorités.
- L'analyse des collisions au niveau du système (personnes tuées/gravement blessées) peut être entreprise pour cerner les tendances dans l'ensemble du système et utilisée pour éclairer la prise de décision à haut niveau (ainsi, si votre analyse des collisions - personnes tuées/gravement blessées - recense un grand nombre de décès de motocyclistes, ces données peuvent être communiquées à la police pour encourager la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation du public et d'application de la loi).
- Assurez-vous que la communauté participe au processus et que sa contribution est intégrée au plan.
- Définissez les contre-mesures qui permettront de répondre au mieux à chaque domaine de préoccupation.
- Établissez des prévisions budgétaires pour chaque contre-mesure ou initiative à mettre en œuvre, en veillant à respecter le budget et en prévoyant une marge pour d'éventuels imprévus ou changements.
- Veillez à ce que tous les projets, initiatives et contre-mesures proposés puissent être menés à bien de manière efficace, dans les limites du budget et des effectifs disponibles.

N'oubliez pas de privilégier des approches équitables : établir un groupe de travail Vision Zéro diversifié et aux intérêts larges, utiliser une optique socio-économique pour définir les zones prioritaires à améliorer avec des ressources limitées, veiller à ce que vos stratégies s'attaquent aux conditions qui créent des inégalités en matière de sécurité routière, et faire participer systématiquement les membres de la communauté tout au long du processus de définition et de mise en œuvre de solutions associées à la sécurité routière.



Devenir une collectivité Vision Zéro



ÉTAPE 3 : Mise en œuvre et pérennisation

✓ **Veillez à mettre en place un plan de suivi et d'évaluation efficace.**

Le suivi et l'évaluation constants sont essentiels pour évaluer vos progrès. Votre cadre de suivi et d'évaluation est élaboré à l'étape 2; toutefois, apportez tous les changements que vous jugez nécessaires.

✓ **Commencez à déployer les activités liées à Vision Zéro de manière organisée et stratégique.**

Le groupe de travail sur Vision Zéro, les décideurs, les concepteurs de systèmes et les divers autres intervenants clés de Vision Zéro travaillent ensemble pour déterminer les politiques et les projets à mettre en œuvre et dans quel ordre.

- Les éléments initiaux doivent comprendre : l'éducation, la formation et le développement d'une compréhension approfondie des questions de sécurité routière en général et dans votre administration en particulier.
- Si possible, reliez les efforts consentis dans le cadre de la Vision Zéro à d'autres programmes et stratégies de sécurité routière afin d'assurer une approche coordonnée et d'améliorer la visibilité de votre engagement en faveur de Vision Zéro.

✓ **Publiez les réalisations marquantes tout au long du processus afin de maintenir le soutien.**

Assurez-vous que les intervenants participent au processus grâce à divers outils de communication, tels que les communiqués de presse, la mise à jour de votre site Web, le publipostage électronique, les publications dans les médias sociaux, les bulletins d'information, entre autres.

✓ **Surveillez, évaluez et communiquez les résultats en permanence.**

Apportez des améliorations itératives à votre plan en fonction des commentaires reçus.

N'oubliez pas que les changements politiques, par exemple les élections, représentent une occasion essentielle d'instaurer des changements durables.

Actualisez votre plan chaque année en fonction des données, du budget et des résultats des évaluations.

